



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 63854

Texte de la question

M. Patrick Balkany attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les déclarations de Monsieur Hamid Karzaï à la suite de sa réélection à la présidence afghane. Au lendemain de l'annonce de sa réélection, entraînée par le retrait de Monsieur Abdullah, le président Karzaï a fait part de sa volonté de constituer un gouvernement d'union nationale où toutes les composantes de la société afghane seraient représentées et ce afin que le peuple afghan parle d'une seule voix. Le président afghan a ainsi appelé les talibans, chassés du pouvoir en 2001, à rentrer en Afghanistan, demandant à cette occasion l'aide et la coopération de la communauté internationale. De leur côté les talibans, responsables de nombreux attentats destinés à entraver le processus électoral, ont refusé cette main tendue par le président afghan et ont promis de poursuivre la lutte jusqu'à obtenir le départ des troupes étrangères d'Afghanistan. La France, présente en Afghanistan, au côté de près de 40 nations, a souhaité s'engager au service de la paix et de la sécurité internationale pour que ce pays ne redevienne pas, comme ce fut le cas à l'époque du régime des talibans, la proie et le sanctuaire du terrorisme international. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer son sentiment sur cette tentative de rapprochement amorcé par Monsieur Karzaï à l'égard des talibans.

Texte de la réponse

Au moment où le processus électoral s'achève en Afghanistan, la France souhaite que le nouveau gouvernement afghan soit formé dans un esprit de rassemblement et qu'il affiche ses priorités pour le développement du pays, pour une gouvernance démocratique et la lutte contre la corruption, ainsi que pour la protection et la sécurité de la population avec l'appui solidaire de la communauté internationale. L'avenir de l'Afghanistan et l'atteinte de ces objectifs seront largement déterminés par la capacité des Afghans à travailler ensemble pour mieux prendre en charge leur sécurité et leur développement, et construire un État de droit stable et pacifique. La première allocution du président Karzaï après sa réélection puis son discours d'investiture le 19 novembre vont dans le bon sens. La volonté de former un gouvernement reflétant l'ensemble des composantes de la société afghane ne peut qu'être encouragée. La France est depuis toujours convaincue que la solution durable à la crise afghane est non seulement militaire mais également politique. Elle soutient depuis longtemps le développement d'un dialogue et d'une participation politiques sur une base la plus large possible dans le respect de la Constitution afghane. Tel ne peut naturellement être le cas avec un mouvement lié au djihadisme et au terrorisme, dont la doctrine totalitaire prône le rejet de l'Occident et de la démocratie et qui n'a pas renoncé à établir un régime de terreur en Afghanistan. En tout état de cause, ceux des taliban prêts à la réconciliation doivent impérativement accepter au préalable de déposer les armes, de respecter l'ordre constitutionnel et de renoncer à tout lien avec le terrorisme. Ces lignes rouges, fixées par les autorités afghanes elles-mêmes de longue date, doivent être respectées. Il appartient à ces autorités, et à elles seules, de conduire ce processus, qui s'incarnera d'abord au niveau local. Ainsi, comme le souligne l'honorable parlementaire, notre présence en Afghanistan répond à l'absolue nécessité d'empêcher que ce pays ne redevienne la base arrière du terrorisme international. Ce faisant, nous contribuons à préserver la sécurité du monde et donc celle de la France.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63854

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2009, page 10750

Réponse publiée le : 15 décembre 2009, page 11969